



Madame la Députée, Monsieur le Député,

Vous serez amené, mercredi 17 juillet, à vous prononcer sur la ratification de l'accord entre l'Union européenne et le Canada (CETA), entré provisoirement en application le 21 septembre 2017. Cet accord, dont certains louent les vertus mais beaucoup critiquent les effets néfastes, présente de nombreux risques pour l'agriculture française, et menace en particulier la survie de son modèle familial et herbager. Il permettra notamment l'importation de plus de 65 000 tonnes équivalent carcasse (téc) de viande bovine sans droit de douane à l'horizon 2022.

Tout d'abord, nous tenons à vous exprimer la crainte des agriculteurs concernant le contingent de viande de bœuf prévu par l'accord. Beaucoup de responsables politiques, dont certains d'entre vous, estiment que ces volumes ne représentent que 1 ou 2 % du marché européen qui est d'environ 7,6 millions de tonnes par an. En fait ce chiffre est erroné car le contingent prévu par l'accord sera constitué de pièces nobles à haute valeur ajoutée (aloyau), **qui viendront concurrencer un marché européen estimé à seulement 400 000 tonnes**. D'après un rapport au Premier ministre du 7 septembre 2017, si la totalité du contingent était réservée en aloyaux, cela représenterait 5,8 % de la production bovine de l'UE, et si ces aloyaux étaient issus de bovins de race à viande, ce qui est très probable étant donné que le cheptel allaitant est quatre fois plus important que le cheptel laitier au Canada, **il s'agirait alors de 17 % de la production européenne d'aloyaux**.

D'un point de vue économique, le Canada dispose d'une compétitivité supérieure de l'ordre de 10 % au niveau de l'élevage et plus encore au niveau de l'abattage/transformation. Selon les projections établies, l'aloyau canadien pourrait débarquer en Europe à un prix moyen de 8 €/kg (prix grossiste) contre 11 €/kg en moyenne en France. **Cela induirait une baisse de l'ordre de 16 % sur les prix de vente des éleveurs français**.

De plus, les conditions dans lesquelles sont élevés les animaux au Canada sont diamétralement opposées aux pratiques d'élevage françaises ou européennes, situation principalement due à la taille des structures. Quand en France le nombre moyen d'animaux par élevage est d'environ 60, **les structures d'engraissement canadiennes (Feed lot) peuvent accueillir de 30 à 50 000 têtes**. L'alimentation de ces bovins est également très différente de celle pratiquée en France : quand les vaches allaitantes sont élevées à l'herbe de manière extensive, l'alimentation au sein des Feed lot intensifs se fait à l'auge avec des farines animales. **En effet, la réglementation alimentaire du**

bétail canadienne autorise aujourd'hui 29 aliments d'origine animale comme de la farine de sang ou de poisson.

L'élevage français entretient 13 millions d'hectares de prairies naturelles qui sont indispensables selon l'INRA et l'ADEME pour réduire les gaz à effet de serre. En effet elles permettent le stockage de carbone et la réduction des émissions de N2O de l'élevage. Les prairies figurent parmi les habitats les plus riches en biodiversité, et sont la plupart du temps entourées de haies qui jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et le façonnage des paysages. Le CETA lorsqu'il sera pleinement appliqué, provoquera de nombreuses faillites d'élevage. Que deviendront alors ces prairies ? Des friches à la merci des incendies inexorablement. **Le bilan carbone d'animaux engraisés en feed-lot puis de leur viande transportée par cargo est bien plus élevé que celui des animaux nés, élevés et consommés en Europe. Alors pourquoi faire traverser un océan à une viande que nous pouvons produire localement dans de bien meilleures conditions ?**

Le Canada se trouve bien loin derrière l'UE, l'Australie ou même les USA concernant les questions environnementales et sanitaires. À titre d'exemple, **le Canada autorise encore 46 substances actives (produits de traitement des cultures) qui ont été interdites depuis longtemps en Union européenne.** Les limites maximales de résidus de traitements autorisées dans les produits alimentaires sont beaucoup moins exigeantes au Canada. Les éleveurs canadiens ne sont également pas soumis au respect de règles de bonnes pratiques sur le plan environnemental, sanitaire et du bien-être animal, causes sociétales bien prises en comptes au sein des élevages français et européens.

La traçabilité est un des points occultés par le CETA. En effet, quand la traçabilité française impose aux différents opérateurs de pouvoir justifier du lieu de naissance jusqu'au lieu de transformation de la viande, celle pratiquée outre-Atlantique, n'impose aucune traçabilité individuelle mais seulement par lot. Il est dès lors compliqué de justifier d'une totale transparence des pratiques réalisées lors de l'élevage et de l'abattage des animaux.

Il peut être avancé que l'impact sur la filière française de l'accord entre le Canada et l'Union européenne est très réduit (1 000 tonnes de viande de bœuf exportées en 2018 soit 2 % du contingent, mais en augmentation de 61 % sur les huit premiers mois de l'année), cependant, il est évident que la filière canadienne tend à s'organiser pour exporter davantage, et ainsi remplir l'ensemble du contingent alloué.

Vous avez voté en 2018, en faveur de l'application de la loi sur les États Généraux de l'alimentation, qui avait pour objectif une montée en gamme sur les aspects environnementaux, sociétaux et de traçabilité notamment. La signature de cet accord serait un aveu de versatilité. Pour toutes les raisons invoquées ci-avant, la Coordination Rurale vous demande de ne pas ratifier l'accord commercial avec le Canada, accord qui s'annonce destructeur pour nos éleveurs bovins.

Nos militants et responsables syndicaux seront présents devant l'Assemblée nationale le 17 juillet, jour du vote. Que vous envisagiez de vous prononcer pour ou contre la ratification du CETA, nous

vous invitons à venir nous rencontrer pour échanger en toute courtoisie sur les arguments qui nous rassemblent ou nous opposent.

Le CETA sera probablement le dernier accord commercial européen soumis aux parlements nationaux. Il constitue donc un moment essentiel dans l'orientation de la politique commerciale européenne. C'est le moment d'envoyer un signal clair à la Commission européenne qui nous livre à une concurrence déloyale toujours plus grande, comme elle vient récemment de le faire avec le Mercosur. Refuser le CETA, c'est aussi refuser le Mercosur. Le vote auquel vous allez prendre part est donc historique et vous engage. Les consignes de vote des groupes politiques ne prévalent pas dans une telle situation, il vous faut choisir en âme et conscience. En tant que représentant de la Nation il ne vous est plus possible de ne pas entendre les protestations généralisées de l'ensemble de la société face à ces accords de libre-échange. Si au final, vous choisissez de ratifier cet accord commercial, nous vous invitons, une nouvelle fois, à venir expliquer les raisons de votre vote aux éleveurs que vous condamnez.

Dans l'attente de vous rencontrer le 17 juillet, nous vous adressons en complément des éléments cités ci-dessus, un dossier plus détaillé pour nourrir votre réflexion.